

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 donnant délégation de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

Vu l'avis du Comité Technique Spécial Départemental consulté le 4 juillet 2019

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale consulté le 9 juillet 2019

ARRÊTÉ

Article unique : sont prononcées, pour prendre effet à compter de la rentrée scolaire 2019, les mesures suivantes :

I. OUVERTURES DE CLASSES liées à des situations nouvelles :

1. Écoles maternelles :

		Rentrée 2019 Nombre de classes
AVIGNON	CAMILLE CLAUDEL	8 dont 1 UEM
AVIGNON	A. DE ST EXUPERY	9

Modification de 2 décharges de direction :

	Rentrée 2018 Quotités	Rentrée 2019 Quotités
C. CLAUDEL	0,25	0,33
ST EXUPERY	0,33	0,50

2. Écoles élémentaires :

		Rentrée 2019 Nombre de classes
AVIGNON	ST GABRIEL	4
CAVAILLON	JOLIOT CURIE	8
COURTHEZON	JEAN VILAR	13

Modification de 2 décharges de direction :

	Rentrée 2018 Quotités	Rentrée 2019 Quotités
ST GABRIEL	0	0,25
JOLIOT CURIE	0,25	0,33

3. École primaire :

		Ouverture	Rentrée 2019 Nombre de classes
VENASQUE	PRIMAIRE	élémentaire	3 (1 mat + 2 élém)

II. FERMETURES DE CLASSES liées à des situations nouvelles :

1. École maternelle :

		Rentrée 2019 Nombre de classes
AVIGNON	CLOS DE LA MURETTE	4

2. École élémentaire :

		Rentrée 2019 Nombre de classes
SORGUES	MOURRE DE SEVE	6 dont 1 ULIS

III. Cité éducative :

- Ouverture d'un poste de coordonnateur

IV. Micro-école :

- Ouverture d'un poste

V. Postes G vacants :

- 3 fermetures définitives :
 - ✓ AVIGNON élémentaire Ste Catherine
 - ✓ LE THOR élémentaire La Passerelle
 - ✓ ORANGE élémentaire A. Camus

Avignon, le 11 juillet 2019



Christian PATOZ